

Avis au public

DEFINISSANT LES CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER
PRESENTANT LE PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE
SIS 62 RUE PASTEUR A RONCHIN, SUITE À L'ETAT D'ABANDON CONSTATE PAR
PROCES VERBAL DEFINITIF EN DATE DU 27 MAI 2025

Par décision directe n° 26-DD-0730 en date du 27 juillet 2026, la Métropole Européenne de Lille a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif au projet d'acquisition simplifiée de l'immeuble situé 62 rue Pasteur, cadastré section B n° 49, en vue de son affectation à une opération de réhabilitation de l'immeuble en logements locatifs sociaux.

Ladite mise à disposition publique se déroulera :

Du lundi 07 septembre 2026 au mercredi 07 octobre 2026 inclus

En mairie de Ronchin 650 avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN,

aux horaires d'ouverture au public de cet établissement

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les pièces du projet simplifié seront déposées pendant 31 jours consécutifs.

Durant cette période, le public, pourra présenter ses observations, qui seront recueillies par écrit sur un registre à feuillets non-mobiles.

À l'expiration de la mise en consultation du dossier, les observations du public seront transmises à Monsieur le Préfet en vue de la déclaration d'utilité publique.

Le présent avis est affiché en mairie, sur les lieux concernés et sur le site de la MEL au moins 15 jours avant que n'ait lieu la mise à disposition.